

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 DÉCEMBRE 2017  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 décembre 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

- Prise de photos : Récipiendaires des bourses soutien à l'excellence
- Hommages : Association de soccer Varennes St-Amable et Association du baseball mineur de Varennes

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

24. Adoption – Règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention total à 25 000 \$ pour 2017

54. Annulation de la résolution 2017-119

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

71. Avis de motion – Règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017

72. Adoption – Projet de règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2017-466    Approbation procès-verbal**  
**Séance générale 13 novembre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 13 novembre 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2017-467    Approbation des comptes – Novembre 2017**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier adjoint pour le mois de novembre 2017 :

<b>Fonds d'administration :</b>	3 528 911.44 \$
<i>(Chèques numéros 27223 à 27466, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	1 167 574.69 \$
<i>(Chèques numéros 2713 à 2733 paiements par débit direct)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 3024*

ADOPTÉE.

**RÈGLEMENTS**

**A-2017-49    Règlement 534-64 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier les jours d'interdiction de stationnement en lien avec les jours de collectes de matières résiduelles**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-64 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier les jours d'interdiction de stationnement en lien avec les jours de collectes de matières résiduelles.

**2017-468 Adoption – Projet de règlement 534-64 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier les jours d’interdiction de stationnement en lien avec les jours de collectes de matières résiduelles**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 534-64 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier les jours d’interdiction de stationnement en lien avec les jours de collectes de matières résiduelles.

ADOPTÉE.

**A-2017-50 Règlement 534-65 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 70 km/h sur la montée de la Baronnie**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-65 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 70 km/h sur la montée de la Baronnie.

**2017-469 Adoption – Projet de règlement 534-65 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 70 km/h sur la montée de la Baronnie**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 534-65 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 70 km/h sur la montée de la Baronnie.

ADOPTÉE.

**A-2017-51 Règlement 631-36 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l’ensemble des services de la Ville de Varennes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-36 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l’ensemble des services de la Ville de Varennes.

**2017-470 Adoption – Projet de règlement 631-36 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 631-36 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**A-2017-52 Règlement 661-2 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre aux fins de prévoir une infraction particulière à l'altération d'un bien municipal et d'en préciser l'amende applicable**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 661-2 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre aux fins de prévoir une infraction particulière à l'altération d'un bien municipal et d'en préciser l'amende applicable.

**2017-471 Adoption – Projet de règlement 661-2 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre aux fins de prévoir une infraction particulière à l'altération d'un bien municipal et d'en préciser l'amende applicable**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 661-2 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre aux fins de prévoir une infraction particulière à l'altération d'un bien municipal et d'en préciser l'amende applicable.

ADOPTÉE.

**A-2017-53 Règlement 864 autorisant sur les chemins municipaux le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 864 autorisant sur les chemins

municipaux le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

**2017-472 Adoption – Projet de règlement 864 autorisant sur les chemins municipaux le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 864 autorisant sur les chemins municipaux le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier.

ADOPTÉE.

**A-2017-54 Règlement 865 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette et disposition des matières résiduelles, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2018**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 865 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette et disposition des matières résiduelles, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2018.

**2017-473 Adoption – Projet de règlement 865 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette et disposition des matières résiduelles, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 865 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette et disposition des matières résiduelles, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2018.

ADOPTÉE.

**A-2017-55 Règlement 866 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2018**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 866 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2018.

**2017-474 Adoption – Projet de règlement 866 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 866 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage et le nettoyage des bassins de sédimentation localisés sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

**A-2017-56 Règlement 869 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 869 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

**2017-475 Adoption – Projet de règlement 869 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 869 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-476 Adoption – Second projet de règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I) soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2017-477 Adoption – Second projet de règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage «C9-04-01 Vente en gros» dans la zone I-320**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage «C9-04-01 Vente en gros» dans la zone I-320 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2017-478 Adoption – Règlement 534-63 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'autoriser le stationnement de soir et nuit en période hivernale dans les aires de boîtes postales**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-63 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'autoriser le stationnement de soir et nuit en période hivernale dans les aires de boîtes postales.

ADOPTÉE.

**2017-479 Adoption – Règlement 707-104 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réviser les dimensions des terrains dans certaines zones de l'affectation agricole (A)**

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-104 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réviser les dimensions des terrains dans certaines zones de l'affectation agricole (A).

ADOPTÉE.

**2017-480 Adoption – Règlement numéro 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser certaines dispositions relatives aux opérations cadastrales en zone agricole**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 708-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de préciser certaines dispositions relatives aux opérations cadastrales en zone agricole.

ADOPTÉE.



**2017-481 Adoption – Règlement 853-1 modifiant le règlement numéro 853 interdisant la distribution de certains sacs d’emplettes dans les commerces de détail**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 853-1 modifiant le règlement numéro 853 interdisant la distribution de certains sacs d’emplettes dans les commerces de détail.

ADOPTÉE.

**2017-482 Adoption – Règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l’adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 861-1 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l’adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-483 Adoption premier projet - PPCMOI 2017-109  
Projet particulier de construction  
Permettre de l’entreposage  
1408, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre de l’entreposage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-11-89 du 22 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d’accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble, la demande 2017-109 concernant les conditions d’entreposage extérieur sur le terrain situé au 1408, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans d’aménagement de l’entreposage du Groupe Leclerc, dossier 17-497 déposé le 22 juin 2017,

conditionnellement à la plantation d'une haie de cèdres le long de la clôture qui est située dans la cour avant. Les cèdres devront avoir un calibre d'une hauteur minimale de 5 pi. Il est également suggéré que la haie de cèdres se poursuive le long de la ligne latérale gauche sur une distance de 25 mètres.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- La superficie de l'aire d'entreposage projetée est de 4 600 m<sup>2</sup> alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 3 000 m<sup>2</sup> (article 456);
- La hauteur de l'entreposage projetée est à 7 mètres alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 2.5 mètres (article 205);
- L'aire d'entreposage projetée empiète dans la cour avant du terrain alors que le règlement prohibe l'entreposage dans la cour avant (article 205);
- Une clôture située en cour avant comporte une hauteur de 1.8 mètre alors que le règlement limite la hauteur des clôtures en cour avant à 1 mètre (article 186).

Les aires d'entreposage devront respecter les aires identifiées au plan du Groupe Leclerc, dossier 17-497 déposé le 22 juin 2017. Les allées de circulation prévues devront être maintenues en tout temps tel qu'identifié audit plan. Les aires d'entreposage seront asphaltées et une bordure de béton doit être présente. Les clôtures ceinturant l'entreposage devront être opaques sauf le long de la ligne arrière du terrain. La hauteur proposée de l'entreposage devra être respectée en tout temps (7 mètres maximum pour l'entreposage qui se fait à plus de 40 mètres de la ligne avant du terrain et 2.5 mètres maximum pour l'entreposage qui se fait à moins de 40 mètres de la ligne avant de terrain). L'aire d'entreposage ne peut pas empiéter dans la marge avant minimale (15 mètres). Le tout, tel qu'illustré sur le plan du Groupe Leclerc, dossier 17-497 déposé le 22 juin 2017.

ADOPTÉE.

**2017-484**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-110  
Régulariser des modifications au bâtiment principal  
5, rue Massue**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-11-90 du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-110 afin de régulariser la transformation du bâtiment principal et la construction d'un perron attenant au bâtiment principal.

Le bâtiment est sis au 5, rue Massue sur les lots P-72 et P-71 au cadastre du village de Varennes dans la zone H-632.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-485      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-096**  
**Permettre l'installation d'enseignes pour service à l'auto**  
**1623, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-11-91 du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-096 afin de permettre l'installation d'enseignes pour un service à l'auto sur le terrain sis au 1623, route 132, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Cindy St-Onge, dossier JM3-27524, en date du 8 septembre 2017.

Le bâtiment est sis au 1623, route 132 sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86 et 285-8 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-486      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-111**  
**Remplacement d'enseignes murale et détachée**  
**603, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-11-92 du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-111 afin de permettre le remplacement des plexiglass des enseignes murale et détachée sises au 603, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans concepts de D. Fafard, dossier AG1-28232C en date du 20 septembre 2017, conditionnellement à l'ajout d'aménagements paysagers composés de plantes arbustives et du rafraichissement de la peinture de la structure de l'enseigne détachée.

Le bâtiment est sis au 603, boulevard Lionel-Boulet sur les lots P-284-7 et P-284-8 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-228.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-487      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-112**  
**Modification d'une enseigne détachée**  
**2050, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-11-93 du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-112 afin de permettre la modification de l'enseigne détachée sise au 2050, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts déposés par le requérant le 16 octobre 2017.

Le bâtiment est sis au 2050, route Marie-Victorin sur le lot 55-18 au cadastre du village de Varennes dans la zone C-602.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-488      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-113**  
**Transformation du bâtiment principal**  
**2145, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-11-94 du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-113 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 2145, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Martin Desgagné, architecte, dossier « Meubles Daviau », en date du 15 novembre 2017, conditionnellement à ce que les portes situées sur la façade principale (décroché de droite) soient remplacées par des portes qui s'intègrent à la porte principale.

Le bâtiment est sis au 2145, route Marie-Victorin sur le lot P-76 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-602.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-489 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-114  
Modification d'enseignes murale et détachée  
311, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-11-95 du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-114 afin de permettre la modification d'enseignes murale et détachée sises au 311, boulevard de la Marine, le tout, tel que présenté aux plans concepts d'Enseigne Claude Richard, en date du 30 octobre 2017.

Le bâtiment est sis au 311, boulevard de la Marine sur le lot 284-65 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-502.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2017-490 Acquisition d'un planteur de poteaux assisté d'une rame hydraulique**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un planteur de poteaux assisté d'une rame hydraulique;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 14 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Mécano Alca inc. pour l'acquisition d'un planteur de poteaux assisté d'une rame hydraulique, selon sa soumission du 14 novembre 2017, pour un montant total de 28 742.60 \$ taxes incluses, conditionnellement à un transfert budgétaire de 26 300 \$.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 3016*

ADOPTÉE.

**2017-491 Planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'obtention de services pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 23 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Domisa inc., pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde, pour un montant total de 160 496.37 \$ taxes incluses pour l'année 2018 avec possibilité d'exercer deux (2) options de renouvellement pour les saisons été 2019 et été 2020.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

ADOPTÉE.

**2017-492 Acquisition d'une camionnette de service**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette de service;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 28 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Chaput Automobile inc. pour l'acquisition d'une camionnette de service, selon sa soumission du 28 novembre 2017, pour un montant total de 33 479.57 \$ taxes incluses, conditionnellement à un transfert budgétaire de 30 600 \$.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

*Certificat de la trésorière numéro 3023*

ADOPTÉE.

**2017-493 Travaux de stabilisation de berge – Rivière Saint-Charles  
Annulation de l'appel d'offres**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de stabilisation de

berge de la rivière Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que les conditions météorologiques n'étaient pas favorables à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le prix des soumissions dépasse largement les coûts estimés;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes annule l'appel d'offres pour les travaux de stabilisation de berge de la rivière Saint-Charles.

ADOPTÉE.

**2017-494 Mandat pour l'application des règlements 529 concernant les nuisances, RM-VAR-204 concernant la circulation et 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs Patrouille neige**

ATTENDU la mise en place d'un projet pilote d'une patrouille (neige) responsable du respect des interdictions de stationnement sur rue et d'assurer l'application du règlement sur la circulation et du règlement sur les nuisances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater messieurs Jean-Claude Langlois et Michel Charbonneau pour l'application des règlements 529 concernant les nuisances, RM-VAR-204 concernant la circulation, 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs et de les autoriser à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements pour la période hivernale du 1er décembre 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE.

**2017-495 Formule de pondération pour l'analyse des soumissions de services professionnels  
Modification du facteur**

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 122;

ATTENDU la modification de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les citées et villes qui permet au conseil de modifier le facteur qui s'additionne au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final dans l'analyse des soumissions portant sur les services professionnels

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fixe le facteur déterminé à 25 dans le calcul du pointage final dans le cadre de l'analyse des soumissions pour les contrats relatifs à la fourniture de services professionnels afin que la formule soit établie comme suit :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 25) \times 10\,000}{\text{Prix soumissionné}}$$

ADOPTÉE.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2017-496 Entente – Fondation Véro & Louis  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre la Fondation Véro et Louis et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2017-497 Acte de servitude – 22-24, rue Sainte-Anne  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 22-24, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

*Certificat de la trésorière numéro 3019*

ADOPTÉE.

**2017-498 Acte de servitude – 130, rue Sainte-Anne  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de



servitude à intervenir entre le propriétaire du 130, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

*Certificat de la trésorière numéro 3021*

ADOPTÉE.

**2017-499 Acte de servitude – 134, rue Sainte-Anne  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 134, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

*Certificat de la trésorière numéro 3022*

ADOPTÉE.

**2017-500 Acte de servitude – 152, rue Sainte-Anne  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre le propriétaire du 152, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

*Certificat de la trésorière numéro 3020*

ADOPTÉE.

**2017-501 Acte de droit d'usufruit et d'accession – 346, rue Sainte-Anne  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte à intervenir entre la Résidence Ste-Anne de Varennes inc. et Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2017-502 Contrat Faste communication  
Accompagnement pour une consultation publique  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 21 450 \$, plus taxes applicables, à Faste communication pour le contrat d'accompagnement de consultation publique, conditionnellement au transfert budgétaire de 22 500 \$;

Que monsieur Pierre-Guy Dallaire, directeur des communications, soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Varennes.

Certificat de la trésorière numéro 3017

ADOPTÉE.

**2017-503 Virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – Budget 2018**

Considérant qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la conseillère en gestion financière en date du 17 novembre 2017 et annexé à la présente comme si au long récépissé.

ADOPTÉE.

**2017-504 Versement à la réserve financière  
Voirie et reconstruction des rues**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008;

Considérant que cette réserve financière a été modifiée par la résolution 2010-422 du 6 décembre 2010 pour y ajouter les dépenses associées aux passages piétonniers, pistes cyclables et îlots centraux des rues, routes et chemins;

Considérant que cette réserve a été modifiée de nouveau par la résolution 2013-237 du 3 juin 2013 pour y ajouter les dépenses d'études de laboratoires nécessaires à l'élaboration des composantes des structures de chaussée, l'éclairage public, la signalisation et le marquage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 819 400 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE.

**2017-505      Versement à la réserve financière  
Eau potable et réseau d'aqueduc**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 307 348 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE.

**2017-506      Appropriation à la réserve financière  
Assainissement des eaux usées**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approprier de ladite réserve financière un montant estimé à 168 859 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE.

**2017-507      Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)  
Quote-part 2017**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement de 834 632.17 \$ à l'ARTM comme quote-part 2017 (du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2017).

Certificat de la trésorière numéro 3014

ADOPTÉE.

**2017-508 Transferts budgétaires 2017**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 3 280 870 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 novembre 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

***20 h 42 Madame la conseillère Natalie Parent déclare son intérêt dans le prochain point.***

**2017-509 Appropriation surplus réservés  
Émission de prêts – Programme FIME**

CONSIDÉRANT la création d'un surplus réservé au profit du programme FIME pour le financement de rénovations énergétiques par la résolution 2016-283;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER du surplus réservé FIME pour un montant de 107 613.47 \$ représentant le total des prêts émis au cours des exercices 2016 et 2017 et affectés au fonds des activités d'investissement.

ADOPTÉE.

***20 h 43 Madame la conseillère Natalie Parent entre.***

**2017-510 Approbation calendrier séances ordinaires 2018**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes décrète la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 comme suit :

Lundi 8 janvier  
Lundi 5 février  
Lundi 12 mars  
Lundi 9 avril

Lundi 7 mai  
Lundi 4 juin  
Lundi 9 juillet  
Lundi 20 août  
Lundi 10 septembre  
Lundi 1<sup>er</sup> octobre  
Lundi 5 novembre  
Lundi 3 décembre

Que les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique.

ADOPTÉE.

**2017-511    Élaboration d'un plan de lutte contre les îlots de chaleur en collaboration avec Nature-Action Québec**

CONSIDÉRANT que les études réalisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Consortium Ouranos estiment que les changements climatiques en cours devraient résulter en une hausse de la température comprise entre 2,3°C et 5,1°C selon les saisons, et en une augmentation des précipitations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est pleinement consciente que ces modifications des conditions climatiques auront de nombreuses répercussions dont une hausse de la vulnérabilité des populations (problèmes de santé liés aux épisodes de chaleur accablante) et des infrastructures souterraines actuelles de gestion des eaux pluviales, accompagnée d'une augmentation de coûts (soins aux personnes, réfection d'infrastructures, etc.);

CONSIDÉRANT que la réduction de la superficie de surfaces minéralisées exposées au soleil associée à l'évapotranspiration par les végétaux favorisa la création d'îlots de fraîcheur qui amélioreront le confort de la population;

CONSIDÉRANT que les infrastructures vertes sont un outil puissant de détournement des eaux de ruissellement des systèmes publics de collecte des eaux pluviales lorsqu'elles sont aménagées de façon à favoriser la captation des eaux et leur infiltration naturelle dans le sol;

CONSIDÉRANT les intentions de la Ville de Varennes à augmenter sa capacité d'adaptation aux changements climatiques grâce à la production d'un plan de lutte contre les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a mandaté la firme Nature-Action Québec afin de déposer une demande de financement auprès de la Fédération canadienne des Municipalités, dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique, pour la réalisation d'un plan de lutte aux îlots de chaleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes, en collaboration avec Nature-Action Québec, élabore un plan de lutte contre les îlots de chaleur comprenant l'identification

des aménagements à réaliser et des actions précises, les responsables, le calendrier de réalisation, une estimation des coûts et un suivi;

QUE la Ville de Varennes s'engage à octroyer 19 420 \$ de son budget à Nature-Action Québec, en cas de réponse positive du bailleur de fonds, pour le financement dudit projet;

QUE la Ville de Varennes mandate l'organisme Nature-Action Québec, en cas de réalisation du plan de lutte contre les îlots de chaleur, afin de procéder à la rédaction d'une demande de subvention en contrepartie d'une somme additionnelle de 3 360 \$, et ce, afin d'aller chercher une aide financière de la Fédération canadienne des municipalités pour débiter la mise en œuvre du plan de lutte contre les îlots de chaleur via un ou deux projets de démonstration.

ADOPTÉE.

**2017-512 Office municipal d'habitation de Varennes  
Révision budgétaire 2017**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a vu son budget 2017 révisé;

CONSIDÉRANT que cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2017 révisé de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2017-513 Modification contractuelle  
Aménagement d'un terrain de baseball synthétique – parc du Pré-Vert  
terrain A**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 1 968.04 \$ plus taxes au contrat octroyé à Univert

Paysagement inc. pour l'ajout d'une plaque de lanceur et de changement d'ancrages.

Cette dépense est imputable au fonds de parc et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3015

ADOPTÉE.

**2017-514 Délégation du Conseil  
Comités**

CONSIDÉRANT l'élection du 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT les changements souhaités par les membres du conseil concernant la nomination des membres siégeant sur divers comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine les nominations suivantes :

Comités	Membres du conseil
Comité suivi politique reconnaissance	Madame la conseillère Natalie Parent Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Comité de sécurité publique	Madame la conseillère Brigitte Collin
Comité de Démolition	Monsieur le conseiller Marc-André Savaria Monsieur le conseiller Denis Le Blanc Monsieur le conseiller Benoit Duval
Comité des Finances	Madame la conseillère Lyne Beaulieu Monsieur le conseiller Denis Le Blanc Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Comité Infrastructures	Monsieur le conseiller Marc-André Savaria Monsieur le conseiller Benoit Duval Madame la conseillère Brigitte Collin
Comité Développement Durable	Monsieur le conseiller Denis Le Blanc Monsieur le conseiller Benoit Duval Madame la conseillère Natalie Parent
Comité Services aux citoyens	Monsieur le conseiller Denis Le Blanc Monsieur le conseiller Gaétan Marcil Madame la conseillère Brigitte Collin
Comité retraite	Madame la conseillère Lyne Beaulieu
Comité consultatif urbanisme	Madame la conseillère Natalie Parent (prés.) Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Comité famille	Monsieur le conseiller Benoit Duval
Comité plan d'action personnes handicapées	Madame la conseillère Brigitte Collin
Comité culturel, patrimoine et toponymie	Monsieur le conseiller Gaétan Marcil (prés.) Monsieur le conseiller Denis Le Blanc (v.-p.)
Fête nationale	Madame la conseillère Mélanie Simoneau
Table ressource entraide communautaire	Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ADOPTÉE.

**2017-515      Déléation du Conseil**  
**Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse soit nommé à titre de représentant et madame la conseillère Brigitte Collin à titre de substitut du conseil municipal sur le conseil d'administration de la régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2017-516      Déléation du Conseil**  
**Régie intermunicipale de l'eau potable**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse, monsieur le conseiller Marc-André Savaria et madame la conseillère Brigitte Collin soient nommés à titre de représentants et que madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Denis Le Blanc soient nommés à titre de substituts du conseil municipal sur le conseil d'administration de la régie intermunicipale de l'eau potable à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2017-517      Déléation du conseil**  
**Municipalité régionale de comté Marguerite-D'Youville**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse soit nommé à titre de représentant et que madame la conseillère Lyne Beaulieu soit nommée à titre de substitut au conseil de la Municipalité régionale de comté Marguerite-D'Youville à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2017-518      Déléation du Conseil**  
**Régie intermunicipale du Centre multisports**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse et monsieur le conseiller Gaétan Marcil soient nommés à titre de représentants et que madame la conseillère Natalie Parent soit nommée à titre de substitut du conseil municipal sur le conseil d'administration de la régie intermunicipale du Centre multisports.

ADOPTÉE.



- 2017-519**     **Délégation du Conseil**  
**Comité Office municipal d'habitation régional**
- IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que madame la conseillère Lyne Beaulieu soit nommée à titre de représentante du conseil municipal sur le conseil d'administration du Comité Office municipal d'habitation régional.
- ADOPTÉE.
- 2017-520**     **Délégation du Conseil**  
**Conseil d'administration des Dynamix**
- IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- Que madame la conseillère Mélanie Simoneau soit nommée à titre de représentante du conseil municipal sur le conseil d'administration des Dynamix.
- ADOPTÉE.
- 2017-521**     **Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2017 – Élus municipaux**
- IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'APPROUVER le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2017 pour les élus municipaux.
- ADOPTÉE.
- 2017-522**     **Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2017 – Employés municipaux**
- IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'APPROUVER le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2017 pour les employés municipaux.
- ADOPTÉE.
- 2017-523**     **Mouvement du personnel**  
**Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 29 novembre 2017.

ADOPTÉE.

**A-2017-57 Règlement 867 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2018**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 867 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2018.

**2017-524 Adoption – Projet de règlement 867 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2018**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 867 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2018.

ADOPTÉE.

**A-2017-58 Règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017.

De remplacer l'avis de motion A-2017-46 adopté lors de la séance générale du 13 novembre 2017 par celui-ci.

**2017-525 Adoption – Projet de règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 808-4 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin d'augmenter le capital de subvention pour 2017.

De remplacer le projet de règlement adopté par la résolution 2017-434 lors de la séance générale du 13 novembre 2017 par celui-ci.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de faire réduire la vitesse sur la montée de la Picardie
- Destinataire pour les suggestions d'amélioration en matière de transport en commun
- Remerciements à la ville pour le spectacle de Noël à la basilique Sainte-Anne
- Localisation de la maison de la Fondation Véro & Louis
- Absence de recyclage dans certains commerces (stations-service)
- Statut légal des Dynamix
- Priorité aux organismes locaux à la Régie intermunicipale du centre multisports régional
- Patrouille neige
- Localisation de la maison pour la Fondation Véro & Louis par rapport au terrain de soccer situé au parc Saint-Charles
- Installation d'ancrage pour une nouvelle plaque de lanceur au terrain de baseball synthétique en raison des différentes catégories y jouant
- Obstruction dans les passerelles par les haies de cèdres de citoyens
- Stations de pompage administrées par la MRC de Marguerite-D'Youville
- Définition de la zone TOD dans le parc Saint-Charles

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 29.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA